

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA 219ÈME RÉUNION DU
COMITE DE GESTION DE L'ORGANISATION COMMUNE DES MARCHES
AGRICILES
DU 21 SEPTEMBRE 2010**

Président: H. VERSTEIJLEN
Délégations présentes: Toutes, sauf la Lettonie et la Lituanie (représentée par la Pologne)

VIN et ALCOOL:

1. ECHANGE DE VUES SUR LA SITUATION DU MARCHÉ VITIVINICOLE ET DU MARCHÉ DE L'ALCOOL ETHYLIQUE.

Les services de la Commission ont présenté des statistiques d'Eurostat au sujet de la surface par exploitation viticole dans les Etats membres entre 2003 et 2007. En 2007, la taille moyenne d'une exploitation viticole était de 6,83 ha, avec des grandes différences entre les pays producteurs (Grèce 2,55 ha par exploitation, France 15,23 ha). Entre 2003 et 2007, le nombre d'exploitations viticoles a diminué de 665 380 à 504 180 (-25%), surtout en Italie (-23%), en Roumanie (-61%) et en Hongrie (-40%).

Un document sur les estimations de la production vinique 2010/2011 (à fournir par les Etats membres selon l'art. 19 du règlement (CE) n° 436/2009 pour le 15 septembre au plus tard) a été présenté en comparaison avec les récoltes des années précédentes; les premières estimations provisoires pour 2010/2011 s'élèvent à 167 Mio hl.

Au sujet du commerce extérieur, les services de la Commission ont montré, à l'aide de graphiques divers, une reprise des exportations extra-UE en volumes (surtout pour les vins en bouteille et en vrac) et en valeurs (surtout pour les vins en bouteille et les vins pétillants) lors du premier semestre 2010 par rapport au premier semestre de l'année précédente.

2. AVIS SUR UN PROJET DE DECISION ETABLISSANT LES MONTANTS TRANSFERES DES PROGRAMMES D'AIDE NATIONAUX DANS LE SECTEUR VITIVINICOLE VERS LE REGIME DE PAIEMENT UNIQUE, COMME PREVU DANS LE REGLEMENT DU CONSEIL (CE) N°1234/2007.

Vote sur une décision concernant les montants notifiés (selon l'art. 2 et 3 du règlement (CE) n°555/2008) et transférés des programmes nationaux d'aide vers le régime de paiement unique par la Grèce, l'Espagne, le Luxembourg, Malte et le Royaume-Uni pour les années financières 2010-2013, comme prévu par l'art. 103 sexdecies (103o) du règlement (CE) n° 1234/2007.

Vote: Avis favorable (341 pour, 4 non représentés)

3. PRESENTATION ET DISCUSSION SUR UN PROJET DE REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT DE LA COMMISSION (CE) N° 607/2009.

Continuation de la discussion sur un projet de règlement qui prévoit surtout le remplacement de l'annexe XII sur les mentions traditionnelles du règlement (CE) n° 607/2009 par la base de données "E-Bacchus", qui bénéficierait du statut juridique suffisant pour permettre la protection des mentions traditionnelles indiquées dans ladite base de données (art. 32(2) et aussi 40, 42(1) et 47(5)), ainsi que la possibilité d'inclure les mentions obligatoires sur les étiquettes en format adapté aux aveugles et aux malvoyants (art. 50). En outre, pour bien définir le rapport entre les mentions traditionnelles protégées et les demandes d'enregistrement de marques commerciales, la base juridique et la motivation pour le refus d'une demande d'enregistrement de marque qui est liée à une mention traditionnelle doivent bien être clarifiées et précisées (art. 41(1)). Egalement, l'indication sur l'étiquette du titre alcoométrique volumique de certains produits de la vigne ainsi que de l'embouteilleur est considérée. Discussion à poursuivre.

4. PRESENTATION ET DISCUSSION SUR UN PROJET DE REGLEMENT OUVRANT UNE CONCESSION TARIFAIRE POUR DES VINS ORIGINAIRES DE LA SERBIE.

Première présentation d'un projet de règlement qui fixe les modalités pour l'ouverture et la gestion des contingents tarifaires communautaires à un taux de droit de douane zéro avec preuve de l'origine pour le vin originaire de la République de Serbie, prévues par l'Accord de stabilisation et d'association entre la Communauté Européenne et la République de Serbie.

5. PRESENTATION ET DISCUSSION SUR UN PROJET DE REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT DE LA COMMISSION (CE) N° 606/2009.

Continuation de la discussion sur un projet de règlement modifiant et corrigeant le règlement (CE) n° 606/2009 de la Commission fixant certaines modalités d'application du règlement (CE) n° 479/2008 du Conseil en ce qui concerne les catégories de produits de la vigne, les pratiques œnologiques et les restrictions qui s'y appliquent. Il s'agit entre autres de l'ajout à l'annexe IA de pratiques œnologiques qui ont déjà été approuvées par l'OIV, comme l'utilisation de chitosane ou de chitine-glucane pour la clarification et le traitement du moût et du vin (permettant d'éviter l'utilisation d'autres substances potentiellement allergènes), et l'acidification par traitement électromembranaire. Il a également été introduit une modification de la limite maximale de la teneur en anhydride sulfureux pour certains vins maltais à la demande de Malte (Annexe IB), l'ajout de certaines variétés de vigne à l'appendice 1 de l'Annexe II ainsi que certaines modifications de l'Annexe III à la demande de l'Espagne et de l'Italie. Discussion à poursuivre.

6. DIVERS.

(signé)

H. VERSTEIJLEN
Directeur C

N.B. : Les mesures sur lesquelles le Comité a émis un avis font l'objet d'une procédure appropriée pour l'adoption formelle par la Commission.

Liste des participants - Compte rendu sommaire

Comité: 219ME RÉUNION DU COMITE DE GESTION DE L'ORGANISATION COMMUNE DES MARCHES AGRICOLES

Date: 21 SEPTEMBRE 2010

Etat Membre	Ministère ou Organisation	Nombre de personnes
BE	Service publique Wallonie	1
	Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap	0
	Ministère des Affaires Économiques	0
	Ministère des Affaires Sociales, Santé Pub. et Env.	0
BG	Ministry of Agriculture and Forestry	0
	Permanent Representation	1
	Executive Agency on Vine and Wine	0
	Ministry of Economy and Energy	0
	Paying Agency	0
CZ	Ministry of Agriculture	1
	Représentation Permanente	0
DK	Dir. for Food, Fisheries and Agro Business (DFFE/Fødevareerhverv)	0
	Ministeriet for Fødevarer, Landbrug og Fiskeri	1
	Fødevarestyrelsen	1
	Permanent Representation	0
DE	Bundesministerium für Ernährung, Landwirtschaft und Verbraucherschutz (BMELV)	2
	BI für Risikobewertung	0
	Bundesanstalt für Landwirtschaft und Ernährung (BLE)	1
	Ministerium für Wirtschaft, Verkehr, Landwirtschaft und Weinbau	1
	Bundesministerium der Finanzen (BMF)	0
EE	Ministry of Agriculture	1
IE	Department of Foreign Affairs	1
EL	Ministry of Agriculture	0
	OPEKEPE	0
	Ministère de Finances	0
	Représentation Permanente	1
ES	Ministerio de Medio Ambiente y Medio Rural y Marino	3
	Ministerio de Economía y Hacienda	0
	Ministerio de Industria, Turismo y Comercio	0
	Gobierno de la Rioja	0
	Generalidat de Catalunya	0
FR	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche	2
	Ministère du Budget	1
	FranceAgriMer	1
	Institut national de l'origine et de la qualité (INAO)	0
	DG Concurrence, Consommation et Répression des fraudes	1
	Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi	0
IT	Ministero delle Politiche Agricole e Forestali	2
	AGEA	0
	Ministère du Commerce Extérieur	0
	Agenzie delle Dogane	0
	Représentation Permanente	0
CY	Wine Products Council	1

LV	---	---
LT	<i>(représentée par la Pologne)</i>	---
LU	Institut Viti-Vinicole	1
HU	Ministry of Rural Development	2
	Agricultural and Rural Development Agency	0
	Représentation Permanente	0
MT	Ministry for Resources and Rural Affairs (MRRA)	1
NL	Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality	2
AT	Ministry of Agriculture and Forestry	1
	Représentation Permanente	0
PL	Ministry of Agriculture	1
	Ministry of Finance	0
	Représentation permanente	0
PT	IVV-Instituto da Vinha e do Vinho	1
	IFAP (Payment agency)	0
	Représentation permanente	0
	IVDP (Instituto dos vinhos do Douro e do Porto)	0
RO	Ministry of Agriculture	0
	APIA	0
	Représentation Permanente	1
SI	Ministry of Agriculture	1
SK	Central Agricultural Control and Testing Institute (UKSUP)	0
	Ministry of Agriculture	1
	Représentation permanente	1
FI	Ministry of Agriculture and Forestry	1
	National Supervisory Authority for Welfare and Health	0
SE	Swedish Board of Agriculture	1
	National Alcohol Board	0
	National Food Administration	1
UK	DEFRA	1
	Food Standards Agency	0